

Ensemble trimestriel de ressources du FCPI

DÉCOUVREZ CE SUR QUOI LE FCPI A TRAVAILLÉ AU COURS DES DERNIERS MOIS



Nouvelle page Web

Nous avons récemment enrichi notre site Web !

Consultez notre nouvelle page web, « **Lorsqu'un membre est insolvable** », pour trouver les réponses aux questions fréquemment posées en cas d'insolvabilité d'un courtier membre.



VISITEZ LA PAGE WEB ICI



Liste de contrôle



Liste des mesures à prendre si votre courtier membre devient insolvable

Au début

- Vérifiez si votre compte est ouvert chez un courtier membre du FCPI. Vous pouvez consulter la liste des membres du FCPI ici.
- Reprenez votre dernier relevé de compte et lisez-le.
- Repérez les changements récents dans votre portefeuille qui ne sont pas indiqués dans votre dernier relevé de compte ou des écarts sur le relevé de compte.

Vérification de l'état de votre compte

- Généralement, un syndic de faillite, un séquestre, ou un autre administrateur en insolvabilité est nommé par un tribunal pour administrer les biens du courtier membre insolvable.
- Si vous ne savez pas qui a été nommé pour administrer les biens du courtier membre insolvable, communiquez avec l'OCRI ou consultez le site Web du FCPI.
- Examinez tous les documents qui vous ont été transmis par l'administrateur en insolvabilité.
- Communiquez avec l'administrateur en insolvabilité pour obtenir les réponses à vos questions sur votre compte.

Transfert de votre compte à un autre courtier

Travaillez avec l'administrateur en insolvabilité pour transférer votre compte à un courtier solvable, mais un courtier insolvable ne peut pas récupérer de votre compte.

Les listes de contrôle sont toujours utiles, surtout lorsqu'il s'agit de questions importantes **telles que les mesures à prendre en cas de faillite inattendue de votre courtier membre.**

Notre nouvelle fiche d'information propose un guide clair, étape par étape, pour vous aider à naviguer dans le processus, vous donnant à la fois une orientation et une tranquillité d'esprit.

CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LA LISTE DE CONTRÔLE



Changement de bureau

Le FCPI déménage !

Bien que nous restions dans le même bâtiment, à partir du 28 octobre 2024, nous aurons un nouveau numéro de suite.

N'oubliez pas de noter notre nouvelle adresse:



First Canadian Place, 100, rue King Ouest
Bureau 4430, C.P. 481
Toronto, ON, Canada M5X 1E5

